
POLITIQUE

Politique à l'égard de l'encadrement de la position *continuisme*

Dès le début de sa création, notre Association d'Églises s'est définie comme étant non charismatique et non œcuménique. De ce fait découle notre position *cessationnisme* qui nous a caractérisés depuis ce temps. À travers les années, l'AÉBÉQ s'est donc tenue en marge des mouvements charismatiques qui ont tenu un langage et une pratique donnant accès à tous débordements comme le mouvement du Vineyard. C'est ce qui a amené les leaders de l'AÉBÉQ, en janvier 1995, à émettre une déclaration exprimant clairement notre position contre ce mouvement charismatique. Ce document est disponible sur le site internet de l'AÉBÉQ (www.aebeg.qc.ca).

Le 26 avril 2007, le conseil de l'AÉBÉQ ajoutait la déclaration suivante à la position déjà prise en janvier 1995 contre le mouvement « Signs and Wonders » :

Ajout de l'Association à la déclaration sur le mouvement « Signs And Wonder » de 1995 :

Puisque....

1. C'est Dieu qui suscite les dons souverainement (incluant les dons signes)
2. Il y a eu des périodes de manifestation de la puissance de Dieu d'intensité diverse dans l'histoire de la révélation de Dieu
3. L'histoire de l'Église ne corrobore pas une continuité des signes et prodiges tels que retrouvés dans les Évangiles et les Actes.
4. Ceux qui prétendent que les dons signes n'ont pas cessé ne peuvent nous présenter une pratique telle que retrouvée dans les Évangiles et les Actes.
5. On ne peut prouver bibliquement que les dons signes soient pour toute la période de l'Église.
Nous n'approuvons pas l'approche selon laquelle les « dons signes » sont un absolu (obligatoires,

nécessaires) et une pratique habituelle, pour l'Église contemporaine. En conséquence, nous ne croyons pas qu'il faille rechercher à les susciter.

Extrait des minutes du Conseil de l'AÉBÉQ du 26 avril 2007

Cette position officielle continue de nous caractériser et nous amène à continuer de garder une distance théologique avec ceux qui croient dans la perte du salut, le baptême du Saint-Esprit comme une expérience après la conversion et devant être témoignée par le parler en langue, une utilisation non biblique des prophéties, ainsi que l'affirmation prétendant que ces langues peuvent être non humaines, mais angéliques.

En tant que Baptistes, nous avons la réputation d'être attachés aux Écritures. Nous croyons fortement en une solide analyse des textes, déplorons que des croyants puissent malheureusement se baser sur des expériences personnelles pour interpréter les Écritures.

Parmi nos ouvriers dans l'AÉBÉQ, un certain nombre adhèrent à une position autre que le *cessationnisme* qui nous a historiquement caractérisés. Cette position se définit comme étant le « *continuisme* ».

Cette position théologique, bien que n'étant pas charismatique dans son sens usuel, n'étant pas basée sur l'expérience et se distinguant fortement du mouvement « Signs and Wonders », donne plus d'ouverture aux dons signes et aux miracles.

Lors de sa rencontre le 6 mai 2010, le CA de l'AÉBÉQ a choisi de ne pas inclure dans ses Statuts et règlements, la condition voulant que la position *cessationnisme* (ne pas rechercher ni faire la promotion des dons signes) soit une condition essentielle pour être ou devenir une de nos Églises membres. Cette décision permet donc aux ouvriers et aux Églises qui épousent une position *continuisme* de faire librement partie des Églises membres de l'AÉBÉQ. Ceci n'ouvre toutefois pas la porte à la possibilité d'être une Église charismatique au sens traditionnel du mot.

Afin de clarifier toute ambiguïté, voici certains éléments de que l'AÉBÉQ n'endosse pas :

1. Nous refusons l'approche charismatique traditionnelle qui consiste en un parler en langues non humaines, le don des langues comme signe du baptême de l'Esprit, le ministère d'ancien pour les femmes, l'Évangile de la prospérité et la déclaration que nous pouvons réclamer la guérison totale et constante parce que Christ a porté nos maladies. Nous refusons toute affirmation disant qu'on puisse recevoir un don de guérison avec l'idée d'exiger que Dieu guérisse. Nous ne croyons pas que Dieu guérisse toujours (2Cor.12.1-10).

2. L'ÂÉBÉQ n'endosse pas l'approche charismatique du mouvement Vineyard ou de tout autre mouvement déclarant que « les signes et les prodiges sont considérés comme faisant partie intégrale de la vie chrétienne normale¹ ».

Nous nous dissociions totalement du mouvement « Toronto Blessing » de l'Église Toronto Airport Christian Fellowship, qui a ouvert la porte à toutes sortes d'expériences non bibliques comme : « le saint rire, le rugissement du lion et autres bruits d'animaux, être frappé dans l'Esprit et autres curiosités du genre. » Nous considérons comme une grave erreur de discernement l'affirmation suivante de John Wimber : « Puisque Jésus déclare que Dieu ne donnera jamais un serpent à un de ses enfants qui demandent un poisson (Matt. 7.10), il s'ensuit automatiquement que Dieu ne permettra jamais que nous soyons séduits par des expériences non bibliques et cela même si nous nous attendons à Dieu avec sincérité.»

La bible enseigne au contraire à sonder les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu (1Jean 4.1).

Les principes bibliques suivants seront utilisés afin d'éprouver les esprits² :

Le test de la divinité et de l'humanité de Christ	« Reconnaissez à ceci l'Esprit de Dieu : tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu. » (1 Jn. 4.2)
Le test de l'édification du corps	« ... que tout se fasse pour l'édification. » (1Co. 14.26c)
Le test de la sainteté	« C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. » (Mt. 7:20)
Le test de la motivation	« Ils ont les yeux pleins d'adultères et insatiables de péchés; ils amorcent les âmes mal affermies; ils ont le cœur exercé à la cupidité; ce sont des enfants de malédiction. » (2 Pi. 2:14)
Le test de la bienséance et de l'ordre	« Mais que tout se fasse avec bienséance et avec ordre. » (1 Co. 14:40)
Le test de la conformité à sa Parole écrite	« Si quelqu'un croit être prophète ou inspiré, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris est un commandement du Seigneur.» (1 Co. 14:37)

3. Par prophétie normative, nous entendons toute parole, songe, ou vision présentés comme contraignants et considérés absolus au même titre que les textes inspirés des Écritures. En effet,

¹ John Wimber, Power Evangelism, London, Hodder and Stoughton, 1985, p.11

² Tiré en partie de « Task Force Report on Spiritual gifts »

selon le NT, toute prophétie doit être évaluée et jugée pour évaluer sa conformité aux Écritures (Rom. 12.6 ; 1Thess. 5.19-20, 1Cor. 14.29³).

4. En tenant compte des positions de l'AÉBÉQ énumérées précédemment, nous ne croyons pas que les Églises de l'AÉBÉQ doivent rechercher les dons signes. Ceci étant dit, nous reconnaissons la complète souveraineté de Dieu en cette matière.

Paramètres de l'Association

Ainsi, nous soumettant et reconnaissant la souveraineté de Dieu dans le domaine pour équiper qui Il veut et quand Il le choisit, désirant exercer un sain encadrement de la position *continuisme*, et pour éviter de glisser vers le charismatisme, voici les paramètres que le CA de l'AÉBÉQ demande aux ouvriers et aux Églises d'accepter de suivre lorsqu'ils épousent cette position.

1. Le NT présente la possibilité qu'une prophétie puisse être donnée spontanément à l'assemblée (1Cor. 14.29-30) avec l'idée qu'elle soit évaluée ensuite (14.39 b). Toutefois, afin de préserver l'ordre dans l'Église et pour s'assurer une bonne gérance des prophéties, si quelqu'un prétend avoir reçu une prophétie par des songes ou des visions et désire le partager publiquement, il ne pourra le faire sans avoir été évalué au préalable par le Conseil des anciens de l'Église pour discerner leur authenticité, leur signification et le choix du meilleur moment pour les partager à la congrégation, s'il y a lieu.
2. Toute personne déclarant avoir reçu le don des langues sera évaluée par le Conseil des Anciens pour déterminer si son don correspond à une langue authentique et humaine, parlée surnaturellement comme la bible l'enseigne (Actes 2).
3. Le Conseil de l'AÉBÉQ s'attend à ce que les dons de guérison et de miracles soient encadrés comme suit : La responsabilité revient aux anciens d'authentifier les dons de guérison et de miracles (1Cor. 12.9-10). Ces dons signes, s'ils ont à être utilisés, le seront lors des onctions d'huile à huis clos (Jacques 5.14-18) et dans les petits groupes où un ministère plus personnel est exercé, et non dans les cultes du dimanche ou des réunions d'évangélisation.



Approuvé à l'unanimité par le Conseil de l'AÉBÉQ le 20 octobre 2010.

Association
d'Églises
Baptistes
Évangéliques au
Québec

³ Nous considérons également comme prophétiques les prédications apportées par les hommes de Dieu pour exhorter le peuple comme le faisaient les prophètes de l'AT et du NT (Actes 11.23), ainsi que les paroles d'édification, d'exhortation ou d'encouragement données aux chrétiens par l'Esprit lors d'un culte (1Cor.14.3).

aebeq.qc.ca
info@aebeq.qc.ca